

Déclaration liminaire du SNUipp

Le SNUipp relève avec intérêt la relance d'une réflexion sur l'école maternelle, interrompue depuis les groupes de travail de l'automne 2007. Il tient cependant à faire part de ses interrogations quant au thème abordé, dans un contexte particulièrement confus, à la fois sur l'école maternelle et sur la formation des enseignants.

1. D'une part sur l'école maternelle : les inquiétudes, liées à une remise en question de cette école et à certains propos du ministre lui même, semblaient en voie d'être levées par un courrier de Xavier Darcos au SNUipp dans lequel il prend l'engagement de ne pas modifier les conditions d'inscription des enfants de moins de trois ans à l'école. Pourtant, la polémique est relancée par les annonces de Madame Morano, secrétaire d'Etat à la famille. En effet nous apprenons, encore une fois par voie de presse, que l'expérimentation de jardins d'éveil destinés à accueillir des enfants de 2-3 ans serait mise en oeuvre dès septembre prochain, et qu'elle concernerait environ 8 000 enfants. Même si Monsieur Darcos continue d'affirmer que cette expérimentation n'a rien à voir avec l'école maternelle, de multiples questions se posent aux enseignants, et pas seulement par le recouvrement de structures d'accueil de cette classe d'âge fondamentalement différentes par leur finalité, leur financement, leur encadrement... Le ministre de l'Education nationale ne cesse de tenir des propos contradictoires sur l'âge concerné par ces jardins : nous avons entendu parler des enfants de 18 mois à 3 ans, d'entrée à l'école à 2 ans 6 mois... Nous demandons que soit respectée la loi qui est très claire : « les enfants qui ont atteint l'âge de deux ans au jour de la rentrée scolaire peuvent être admis dans les écoles et les classes maternelles dans la limite des places disponibles. [...] L'accueil des enfants de moins de trois ans est assuré en priorité dans les écoles et classes maternelles situées dans un environnement social défavorisé... et particulièrement en zone d'éducation prioritaire » (Code de l'éducation, article D.113-1). Face aux 8 000 places en jardin d'éveil payantes pour les familles, nous rappelons qu'à chaque rentrée c'est environ 14 000 enfants supplémentaires de 2-3 ans qui ne sont plus accueillis par l'école, et qu'une demande existe du côté des familles. D'après les informations qui ont été diffusées, l'implantation de ces jardins d'éveil pourrait se faire au sein des écoles maternelles. Directeurs et enseignants d'écoles maternelles seraient sollicités pour encadrer, conseiller... les personnels chargés de ces structures. Il est également envisagé des commissions qui évalueraient la capacité d'un enfant à entrer à l'école, serait-il question d'évaluer les touts petits avant même leur arrivée à l'école ? Nous demandons donc de toute urgence une réunion sur la question des jardins d'éveil, question qui n'a fait l'objet d'aucune discussion avec les organisations syndicales.
2. Sur le chapitre de la formation, la confusion est à son comble avec un projet de réforme lancé dans la précipitation et qui a réussi à réunir l'ensemble des acteurs contre lui. Est-il besoin de rappeler qu'encore hier la Conférence des Présidents d'Université, a demandé le report de cette réforme. Il apparaît donc pour le moins curieux d'avoir à examiner des textes portant de façon précise sur la spécificité de l'école maternelle alors qu'on ignore le cadre général de la formation des enseignants. Un premier groupe de travail doit avoir lieu mardi prochain. Nous demandons donc des précisions sur le statut que peut avoir le document qui nous est
est
présenté
aujourd'hui.

A ce sujet nous déplorons l'absence de documents préparatoires qui ne permet pas un vrai travail de concertation et d'échanges.

Nous nous interrogeons sur la logique du ministère, et de la DGESCO : dans le cadre des discussions sur la difficulté scolaire, vous choisissez de consulter d'abord les organisations syndicales ; pour la maternelle, vous élaborez des propositions avec une association de professionnels.

Nous souhaitons enfin avoir des précisions sur différents points :

- Les groupes de travail de l'an dernier ont émis un certain nombre de préconisations : combien ont été mises en oeuvre ? Quel bilan peut-on faire à ce jour ?
- Quelles seront les missions des IEN maternelle ? Comment expliquer les grandes différences de dotation entre les départements, allant de zéro à 2 ?
- Où en sont les travaux concernant les documents d'accompagnement qui doivent être remis à disposition des enseignants après un «toiletage» lié aux nouveautés des programmes 2008 ?
- Existe-t-il des projets d'évaluation nationale en grande section ?
- Le ministère pourrait-il nous fournir des informations concernant la formation continue ? Nous manquons de documents faisant le bilan des formations (y compris sur l'école maternelle), et nous demandons que soit levé le flou concernant l'avenir de la formation continue.

Le SE et le SGEN se sont associés à nos analyses et nos interrogations.

Réponses apportées par Monsieur Nembrini :

- Les postes d'IEN maternelle sont implantés en fonction des besoins du terrain, qui peuvent être différents selon les départements ; leurs missions seront précisées ultérieurement.
- Des documents pédagogiques sont en préparation.
- Les jardins d'éveil ne concernent pas l'EN.
- Le ministère ne dispose pas de bilan récent sur la FC pour le moment.
- Le cadre de la mastérisation offre une opportunité de réfléchir aux exigences du métier : le texte proposé aura un statut réglementaire (non encore défini) : il s'agit, par un additif au cahier des charges de la formation, de fixer un cadrage aux universités sur la question très spécifique de l'école maternelle.
- L'évaluation à l'école maternelle fait l'objet d'un échange assez long. Mme Bouysse, pour l'IGEN, fait part de la nécessité de prendre le temps d'une réflexion intégrant les questions éthiques et déontologiques.

Le texte, distribué en séance, s'appuie sur le référentiel de compétences du cahier des charges de la formation des enseignants 2006. Son intitulé devrait être modifié pour bien préciser qu'il s'agit d'une déclinaison concernant l'école maternelle.

Une prochaine réunion aura lieu au cours de la deuxième quinzaine de mai.